



## **Neven Ljubicic : "La Croatie révisé ses lois de bioéthique en collaborant avec le Conseil de l'Europe"<sup>1</sup>**

Dubrovnik, 25 avril 2005

*Le Dr Neven Ljubicic, Ministre de la Santé et des Affaires Sociales de Croatie, présente dans cette interview les grands thèmes de la 8eme conférence des comités d'éthique européens (COMETH) qui s'ouvre le 25 avril à Dubrovnik, ainsi que les attentes de son pays dans ce domaine.*

**Question :** *La conférence des comités d'éthique européens se réunit pour la première fois en Croatie : quelle signification revêt pour vous cette réunion, et qu'en attendez-vous?*

**Neven Ljubicic :** L'histoire de la bioéthique croate est relativement jeune : elle a débuté il y a une quinzaine d'années au sein des organisations médicales, et s'est poursuivie par la création d'un Comité national de Bioéthique.

La conférence de Dubrovnik témoigne que le travail mené depuis plusieurs années en Croatie est apprécié et reconnu. Les sujets qui seront abordés sont importants aussi bien pour l'Europe que pour la Croatie. En effet, la Croatie discute actuellement des traitements et soins palliatifs pour les malades incurables et réfléchit aux défis de la procréation médicalement assistée.

**Question :** *Dans le domaine de la procréation médicalement assistée justement, quelle aide attendez-vous de COMETH et du Conseil de l'Europe?*

**Neven Ljubicic :** La Croatie a ratifié la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine, ainsi que son protocole sur l'interdiction du clonage humain, et ces deux textes définissent des principes en matière de procréation assistée. Un projet de loi sur la procréation assistée fait actuellement l'objet de discussions passionnées. Près de 15 000 enfants sont déjà nés en Croatie grâce à différentes méthodes de procréation assistée, mais la législation actuelle est obsolète, et sa mise à jour est une priorité. La réunion de Dubrovnik permettra des échanges de vue utiles pour préparer la nouvelle loi, qui ne devra être ni trop libérale, ni trop conservatrice.

---

<sup>1</sup> Cette interview est libre de droit pour publication par votre rédaction

**Question** : *Pour l'avenir, quelles sont les activités que vous souhaiteriez voir développées par le Conseil de l'Europe en matière de bioéthique?*

**Neven Ljubicic** : Fort de son ancienneté et de ses 46 membres, le Conseil de l'Europe doit rester un forum de coopération pour la bioéthique, tant en matière de débats et de réflexion qu'en matière d'élaboration de normes communes.

Le Conseil de l'Europe doit continuer à promouvoir la bioéthique à travers l'application effective de ses instruments juridiques, comme la Convention et ses protocoles. Il doit compléter cet arsenal par l'élaboration d'une recommandation sur la recherche sur les « matériaux biologiques » humains, et par la rédaction d'un nouveau protocole sur la génétique humaine.

Par ailleurs, le Conseil de l'Europe peut stimuler la création de nouveaux comités d'éthique à différents niveaux, en définissant par exemple une « structure type » qui pourrait servir de modèles aux pays qui n'ont pas encore de comités d'éthique, que ceux-ci soient uniquement « médicaux » ou plus généraux.

Il faut aussi que les gouvernements et les autorités respectent les opinions des comités nationaux d'éthique. C'est le cas dans la plupart des pays développés, mais c'est moins fréquent dans les autres pays.